



## DECLARATION DE PRATIQUE EN AUTONOMIE

### ACTIVITE EN LIBRE-SERVICE

Je déclare avoir été pleinement informé(e) des conditions de fonctionnement des clubs BODY'S STUDIO, notamment du fait que l'accès aux installations peut s'effectuer en libre-service, sans encadrement permanent par un professionnel du sport.

Je reconnais que :

- aucune assistance immédiate ne peut être assurée en cas d'accident, de malaise ou de mauvaise utilisation des équipements ;
- la pratique en accès libre implique une autonomie totale et une responsabilité individuelle accrue ;
- il est vivement déconseillé de pratiquer seul en accès libre ;

En conséquence, je m'engage à :

- respecter le nombre de 19 personnes maximum dans la salle en accès libre
- utiliser les équipements conformément aux consignes affichées ;
- adapter ma pratique à mes capacités physiques ;
- interrompre immédiatement l'activité en cas de douleur, de malaise ou de sensation inhabituelle ;
- respecter l'ensemble des règles applicables, notamment celles prévues dans les Conditions Générales de Vente et le règlement intérieur ;

Je reconnais en outre :

- pratiquer une activité sportive sous ma propre responsabilité ;
- être en bonne condition physique et ne pas présenter de contre-indication médicale ;
- avoir été informé(e) des risques liés à la pratique sportive ;
- avoir reçu toutes les informations nécessaires pour pratiquer en toute connaissance de cause ;

Il m'a été recommandé de consulter un professionnel de santé préalablement à toute pratique sportive.

Le présent document vaut déclaration sur l'honneur.

